Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-200070670-20251209-2025_B_17-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS -
BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2025-B-17 **Séance du 9 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, le Bureau communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Dol de Bretagne sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes,

Etaient présents : RAPINEL Denis - RAMÉ-PRUNAUX Sylvie - COMMEREUC Sylvie - MAINSARD François - HERY Jean-Pierre - LEPORT Louis - THEBAULT Louis - GOBICHON Jean-François
Etaiet excusé : FAMBON Christophe

Convocation en date du 2 décembre 2025

Pôle Ressources – Service Marchés Publics – Travaux de rénovation des quais de la déchèterie de Pleine-Fougères - Autorisation de lancement de la consultation en procédure adaptée / 1.1 Marchés publics

VU le Code de la Commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 relatifs à la procédure adaptée,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,
VU la délibération n°2020-088 du Conseil communautaire en date du 18 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil communautaire au Bureau communautaire,
VU le marché de maitrise d'œuvre CS n° 2025-07, notifié le 20 mai 2025 à la société CETIA Ingénierie,

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser et rénover les quais et aménager la zone dite « haut de quai » de la déchèterie de Pleine-Fougères ;
CONSIDERANT que les travaux consistent à surélever l'ensemble des quais en béton, à réaliser l'ensemble des travaux de terrassement et de voirie afin d'améliorer la circulation des usagers, et à prévoir le passage des réseaux nécessaires ;
CONSIDERANT le projet (PRO) approuvé en Bureau communautaire, le 09 décembre 2025 pour un montant de 220 000,00 € HT ;
CONSIDERANT les besoins, il convient de lancer une consultation marchés publics selon la procédure adaptée,
CONSIDERANT que la consultation est allotie de la manière suivante :

- Lot n°1 : Terrassement - VRD
- Lot n°2 : Maçonnerie - Métallerie

VU l'avis favorable de la phase AVP en commission « patrimoine » du 03 octobre 2025,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président délégué à la gestion des déchets,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
DECIDE

- **D'AUTORISER** le lancement la consultation relative aux travaux de rénovation des quais de la déchèterie de Pleine-Fougères selon procédure adaptée et conformément à l'allotissement précité,
- **D'AUTORISER** le Président et/ou le Vice-Président délégué à la Commande Publique à attribuer et signer le marché public,

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-200070670-20251209-2025_B_17-DE

- **D'AUTORISER** le Président et/ou le Vice-Président délégué à la Commande publique à prendre toutes les décisions relatives au marché et aux éventuels avenants et à signer toutes pièces relatives au dossier,
- **DE PRECISER** que les crédits budgétaires correspondants sont prévus au Budget annexe CTVD.

Date de publication, le 9 décembre 2025,
Certifié exact,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 9 décembre 2025

Le Président,
Denis RAPINEL

